



## PROCÈS-VERBAL

2

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 7 MARS 2018** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Valérie Patreau, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Christian Portelance, secrétaire corporatif adjoint. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de madame Marie Plourde à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle quatre (4) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 38.

À 17 h 51, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

### CA-2018-015 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MARS 2018

PROPOSÉ par madame Valérie Patreau

APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société, en retirant l'article 8.2 et en ajoutant l'article 9.6.

CA-2018-016 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES LES 14 DÉCEMBRE 2017 ET 7 FÉVRIER 2018

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues les 14 décembre 2017 et 7 février 2018.

CA-2018-017 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GARIVAL INC. FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LES BOÎTES À PERCEPTION D'AUTOBUS (BPA) STM-5159-01-15-56 RÉSOLUTIONS CA-2013-032, CA-2014-190, CA-2015-077 ET CA-2016-073

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de fourniture de pièces de rechange pour les boîtes à perception d'autobus (BPA), adjudgé à **GARIVAL INC.**, à compter du 18 avril 2018 jusqu'au 19 avril 2019, pour une période de douze (12) mois, au montant maximum de **1 373 009,87 \$**, plus les taxes de **205 608,23 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 578 618,10 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5159-01-15-56).

|               | IMPUTATION |
|---------------|------------|
| Centre        | 00000      |
| Compte        | 161001     |
| Ordre interne | 000000     |

CA-2018-018 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES COMMANDES DE CONTRATS-CADRES DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET INNOVATION (DE TII) STM-4602-09-13-39

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser dans le cadre du contrat de gré à gré Acquisition de biens et services pour le système de vente et perception STM-4602-09-13-39 :

- Le chef de section Service aux utilisateurs à émettre toute commande inférieure à 25 000 \$ toutes taxes incluses;
- Le chef de division Solutions VP et le chef de division Exploitation des services technologiques à émettre toute commande inférieure à 75 000 \$ toutes taxes incluses;
- Le directeur Livraison des services de technologies corporatifs et partagés à émettre toute commande inférieure à 150 000 \$ toutes taxes incluses;



- Le directeur exécutif Technologies de l'information et innovation à émettre toute commande supérieure à 150 000 \$.

d'autoriser dans le cadre des contrats-cadres d'exploitation des technologies :

- Le chef de section Parc et Gestion des actifs à émettre toute commande inférieure à 25 000 \$ toutes taxes incluses;
- Le chef de division Exploitation des services technologiques à émettre toute commande inférieure à 150 000 \$ toutes taxes incluses;
- Le chef de division Sécurité et Conformité à émettre toute commande inférieure à 150 000 \$ toutes taxes incluses relative au contrat STM-5748-04-17-40;
- Le directeur exécutif Technologies de l'information et innovation à émettre toute commande supérieure à 150 000 \$.

d'autoriser dans le cadre des contrats-cadres des ressources DE TII, selon les contrats suivant :

- Le chef de division Exploitation des services technologiques, le chef de division Architecture et le chef de division Sécurité et Conformité, le directeur Livraison des services des technologies corporatifs et partagés et le directeur Livraison des services technologiques Bus et Métro à émettre toute commande inférieure à 150 000 \$ toutes taxes incluses, relative au contrat STM-5456-07-16-40;
- Le directeur Livraison des services technologiques corporatifs et partagés et le directeur Livraison des services technologiques Bus et Métro à émettre toute commande inférieure à 150 000 \$ toutes taxes incluses, relative aux contrats STM-5457-07-16-40, STM-5014-02-15-40 et STM-5458-07-16-41;
- Le directeur exécutif Technologies de l'information et innovation à émettre toute commande supérieure à 150 000 \$.

Liste détaillée des contrats visés :

Contrats-cadres d'exploitation des technologiques :

| # appel d'offres  | Titre du contrat   | Durée   | fin     | Fournisseur                  | Résolution                 | Montant (TTI)    |
|-------------------|--|---------|---------|------------------------------|----------------------------|------------------|
| STM-4431-01-13-68 | Acquisition de produits Cisco Systems  | 36 mois | Juin-18 | Bell Canada                  | CA-2017-117                | 1 348 081,88 \$  |
| STM-5299-01-16-68 | Entreprise Agreement   | 36 mois | Oct-19  | Microsoft Licensing          | CA-2016-213<br>CA-2017-336 | 6 740 379,40 \$  |
| STM-5859-08-17-09 | Select plus  | 36 mois | Sept-19 | Softchoice                   | CA-2017-334                | 2 127 409,18 \$  |
| STM-5655-01-17-09 | Service de support et d'entretien pour divers logiciels et équipements informatiques   | 60 mois | Juil-22 | variés                       | CA-2017-217                | 803 824,25 \$    |
| STM-5312-01-16-68 | Acquisition de serveurs, d'unités de stockage et de logiciel                           | 36 mois | Juin-20 | variés                       | CA-2017-168                | 10 884 529,75 \$ |
| STM-4759-04-14-40 | Acquisition d'équipements informatiques bloc 1 à 3                                     | 60 mois | sept-19 | CPU Design                   | CA-2014-217                | 13 164 710,58 \$ |
| STM-4808-06-14-40 | Acquisition de logiciels   | 60 mois | sept-19 | CPU Design                   | CA-2014-218                | 3 538 727,30 \$  |
| STM-4698-01-14-68 | Acquisition d'une infrastructure et d'un contrat de services pour le centre de contact | 60 mois | juin-19 | Société Telus communications | CA-2014-163                | 3 392 724,22 \$  |

|                   |  |         |         |  |             |                                  |
|-------------------|--|---------|---------|--|-------------|----------------------------------|
|                   | client (CCC) et la réponse vocale interactive (RVI)  |         |         |  |             |                                  |
| STM-4960-12-14-68 | Acquisition d'imprimantes multifonctions (IMF) et d'un contrat de services pour les IMF Xerox. | 96 mois | sept-23 | Bloc 1 - Copicom Solutions<br>Bloc 2 - Xerox | CA-2015-239 | 2 410 475,45 \$<br>498 243,24 \$ |

Contrats-cadres de ressources spécialisées en TI

| # appel d'offres  | Titre du contrat  | Durée   | fin     | Fournisseur | Résolution  | Montant (TTI)    |
|-------------------|---|---------|---------|-------------|-------------|------------------|
| STM-5456-07-16-40 | Acquisition de services spécialisés en TI – Informatique générale                         | 36 mois | Oct-19  | Variés      | CA-2016-296 | 26 836 915,15 \$ |
| STM-5457-07-16-40 | Acquisition de services spécialisés en TI – Sap Générale                                  | 36 mois | Oct-19  | Variés      | CA2016-297  | 7 748 094,51 \$  |
| STM-5014-02-15-40 | Services spécialisés en technologie de l'information                                      | 72 mois | Juil-21 | Variés      | CA-2015-203 | 11 879 193,37 \$ |
| STM-5458-07-16-41 | Acquisition de services spécialisés en TI – Technologie et télécommunications d'opération | 36 mois | Oct-19  | Variés      | CA-2016-298 | 1 748 171,88 \$  |

Autres

| # appel d'offres  | Titre du contrat  | Durée   | fin     | Fournisseur | Résolution  | Montant (TTI) |
|-------------------|---|---------|---------|-------------|-------------|---------------|
| STM-5748-04-17-40 | Services d'analyse des droits d'accès incompatibles sur SAP | 36 mois | Sept-20 | KPMG        | CA-2017-281 | 206 955,00 \$ |

CA-2018-019 MODIFIER LE CONTRAT  
GESTION TERMICO INC.  
SERVICES POUR LA PRISE DE PHOTOGRAPHIES ET L'ÉMISSION DE CARTES À  
PUCE AVEC PHOTO AUX PERSONNES ADMISSIBLES AU TARIF RÉDUIT  
STM-4751-03-14-25  
RÉSOLUTIONS CA-2014-254, CA-2016-328, CA-2017-303 ET CA-2017-304

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
 APPUYÉ par madame Valérie Patreau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification au contrat STM-4751-03-14-25 pour des services pour la prise de photographies et l'émission de cartes à puce avec photo aux personnes admissibles au tarif réduit, adjudgé à **GESTION TERMICO INC.**, afin d'acheter des timbres et des enveloppes pour l'envoi postal des cartes à puce avec photo, pour un montant supplémentaire de **75 000,00 \$**, plus les taxes de **11 231,25 \$**, pour un montant maximum de **86 231,25 \$** toutes taxes incluses, le tout, en surplus du montant autorisé pour ce contrat suivant les résolutions du CA-2017-303 et CA-2017-304.



|               | IMPUTATION |
|---------------|------------|
| Centre        | 97160      |
| Compte        | 599510     |
| Ordre interne | 00000      |

CA-2018-020 ADJUGER UN CONTRAT  
VERSION IMAGE PLUS INC.  
SERVICES DE SÉRIGRAPHIE ET/OU D'IMPRESSION NUMÉRIQUE  
STM-5963-11-17-40  
RÉSOLUTIONS CA-2013-106, CA-2016-077 ET CA-2017-045

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
 APPUYÉ par madame Valérie Patreau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **VERSION IMAGE PLUS INC.** un contrat pour des services de sérigraphie et/ou d'impression numérique, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2021, au montant de **600 000,00 \$**, plus les taxes de **89 850,00 \$**,

le tout pour un montant maximum pour la Société de **689 850,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5963-11-17-40).

|        | IMPUTATION |
|--------|------------|
| Centre | type U     |
| Compte | 553370     |

CA-2018-021 AUTORISER UNE ENTENTE  
ONDEL INC.  
FOURNITURE ET INSTALLATION ÉQUIPEMENTS PR  
STM-29 00 10-C40  
RÉSOLUTION CA-2014-304

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
 APPUYÉ par madame Valérie Patreau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une entente avec la firme **ONDEL INC.** dans le cadre du contrat STM-29 00 10-C40 pour la fourniture et installation équipements PR, le tout selon les paramètres du projet d'entente joint à la recommandation en annexe confidentielle.

CA-2018-022 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE LA RÉSERVE POUR CONTINGENCES  
LES ENTREPRISES CLOUTIER & GAGNON (1988) LTÉE  
RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA STATION VIAU  
STM-5720-03-17-64  
RÉSOLUTION CA-2017-254

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
 APPUYÉ par madame Valérie Patreau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de la réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat, pour le contrat de réfection de la toiture de la station Viau autorisé le 7 juillet 2017 (CA-2017-254).

CA-2018-023 ADJUGER UN CONTRAT  
PRÉVEN-TECH INC.  
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RECRUTEMENT DE RESSOURCES  
TEMPORAIRES  
STM-5924-09-17-40  
RÉSOLUTION CA-2017-344

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **PRÉVEN-TECH INC.** un contrat pour des services professionnels pour le recrutement de ressources temporaires, pour la période du 7 mars 2018 au 6 septembre 2019, au montant de **450 000,00 \$**, plus les taxes de **67 387,50 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de de **517 387,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5924-09-17-40).

|                     | IMPUTATION |
|---------------------|------------|
| Compte              | 551440     |
| Ordre interne       | 500174     |
| Règlement d'emprunt | R-173      |

CA-2018-024 METTRE EN SERVICE LA LIGNE 209 - DES SOURCES DURANT LES FINS DE  
SEMAINE  
DEV2018-01

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauv e  
APPUY E par madame Marie-Andr ee Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de mettre en service la **LIGNE 209 - DES SOURCES** durant les fins de semaine (samedi et dimanche) à compter du 18 juin 2018. Le tout pour un nombre approximatif de 5 200 heures de service supplémentaires par année.

CA-2018-025 RENOUVELER LE BAIL  
PLACE DUPUIS COMMERCIAL TRUST  
STM-5920-09-17-36  
RÉSOLUTIONS CA-2011-417, CA-2014-228, CA-2016-054 ET CA-2017-057

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUY E par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser le quatrième renouvellement de la convention de bail intervenue le 28 février 2012 entre la Société de transport de Montréal et **PLACE DUPUIS COMMERCIAL TRUST**, pour la location des locaux situés au 800 De Maisonneuve



Est, Montréal, les suites 802 et 1000, d'une superficie locative totale de 18 452 pieds carrés, pour un terme de trois (3) ans, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2018 et se terminant le 31 mars 2021, pour un montant de **1 691 757,60 \$** plus les taxes de **253 340,69 \$**, le tout conformément aux termes et conditions de la convention de bail, du premier, du deuxième et du troisième amendement;

- 2° d'autoriser l'exercice d'une clause de remise d'espace, si nécessaire, laquelle pourra être autorisée par la directrice de la Chaîne d'approvisionnement;
- 3° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **46 555,53 \$**, plus les taxes de **6 971,68 \$**, pour un montant maximum de **53 527,21 \$** toutes taxes incluses, pour des frais accessoires non prévus au bail devant être effectués par le bailleur, pour la période de (3) années, à partir du le 1<sup>er</sup> avril 2018 jusqu'au 31 mars 2021, le tout assujetti à la politique de gestion PG 1.02;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 998 625,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses (STM-5920-09-17-36).

|        | IMPUTATION |
|--------|------------|
| Centre | 97408      |
| Compte | 573110     |

CA-2018-026 AUTORISER UNE ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DU PROJET SRB PIE IX

VU ET CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration

Il est

RÉSOLU de retirer cet article de l'ordre du jour.

CA-2018-027 MISE AU RANCART DE 100 BUS URBAINS EN 2018  
RÉSOLUTION CA-2015-327

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb  
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la Direction exécutive – Bus à procéder à la mise au rancart en 2018 de cent (100) bus urbains;

- dont l'âge, au 31 décembre 2018, sera supérieur ou égal à l'âge économiquement rentable;
- ou de tout autre bus dont les coûts de réparation pour le maintien en service ne seraient pas économiquement rentables.

CA-2018-028 DÉSIGNATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 69 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN (RLRQ, c. S-30.01)

VU le rapport du secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb  
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° de désigner conformément à l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) :

- **Me CHRISTIAN PORTELANCE**, à titre de secrétaire corporatif adjoint de la Société;
- **Monsieur YANNICK GAREAU**, à titre de trésorier adjoint de la Société;

- **Madame ANGÈLE DUBÉ**, à titre de trésorière adjointe de la Société.

2° de ratifier tout acte ayant été posé en leur qualité respective préalablement à la présente désignation.

CA-2018-029 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LA STM AU  
COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE (1992)  
RÉSOLUTIONS CA-2015-065 ET CA-2017-028

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb  
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au Règlement adopté par la Société en cette matière, que la Société nomme huit membres pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992), à savoir :

Mesdames **Line Boucher** et **Renée Amilcar** ainsi que messieurs **Alain Brière**, **Yannick Gareau**, **Luc Lamontagne**, **Michel Lefebvre** et **Christian Portelance**, le directeur général de la Société étant membre d'office et président de ce Comité;

2° que ces nominations entrent en vigueur à compter du 15 mars 2018 et demeurent en force jusqu'au 15 mars 2021 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration;

3° que la présente résolution remplace la résolution CA-2017-028, adoptée le 1<sup>er</sup> février 2017, ainsi que toute autre résolution se rapportant au même sujet.

CA-2018-030 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LA STM AU  
COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE (CSN)  
RÉSOLUTIONS CA-2015-067 ET CA-2017-290

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb  
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au Règlement adopté par la Société en cette matière, que la Société nomme huit membres pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), à savoir :

Mesdames **Céline Desmarreau**, **Angèle Dubé**, **Linda Lebrun** et **Marie-Claude Léonard**, ainsi que messieurs **Alain Brière**, **Sylvain Joly** et **Jean-François Dionne**; le directeur général de la Société étant membre d'office et président de ce Comité;

2° que ces nominations entrent en vigueur à compter du 15 mars 2018 et demeurent en force jusqu'au 15 mars 2021 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration;

3° que la présente résolution remplace la résolution CA-2017-290, adoptée le 6 septembre 2017, ainsi que toute autre résolution se rapportant au même sujet.

CA-2018-031 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS DU RÉGIME DE RETRAITE  
DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS  
RÉSOLUTION CA-2015-066



VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb  
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, que la Société procède au renouvellement de la nomination des trois administrateurs du **RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**, à savoir;  
  
Mesdames **Linda Lebrun, Isabelle Poissant** ainsi que monsieur **Alain Brière**;
  - 2° que ces renouvellements de nomination entrent en vigueur à compter du 15 mars 2018 et demeurent en force jusqu'au 15 mars 2021 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration;
  - 3° que la présente résolution remplace la résolution CA-2015-066 adoptée le 4 mars 2015, ainsi que toute autre résolution se rapportant au même sujet.

CA-2018-032 APPROUVER LES TERMES DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DU TRANSPORT EN COMMUN, SECTION LOCALE 2850 - SCFP

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb  
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'approuver les termes de l'entente intervenue entre la Société de transport de Montréal et le **SYNDICAT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DU TRANSPORT EN COMMUN, SECTION LOCALE 2850 - SCFP**, pour le renouvellement de la convention collective qui sera en vigueur de la date de sa signature jusqu'au 6 janvier 2025 inclusivement;
  - 2° de mandater le directeur général à signer la convention collective au nom de la Société.

CA-2018-033 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- de lever la séance à 17 h 54.

Les résolutions CA-2018-015 à CA-2018-033 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

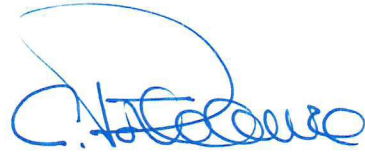
**Président du  
conseil d'administration**



---

**PHILIPPE SCHNOBB**

**Secrétaire corporatif adjoint**



---

**CHRISTIAN PORTELANCE**



**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 7 MARS 2018 À 17 h 30**

**NOM**

**SUJET DE L'INTERVENTION**

**QUESTION 1**

M. Gilbert Bauer

Pour le projet immobilier de 500 000 000 \$ du promoteur Devimco, il souhaite savoir si la STM a eu des discussions avec la mairesse de Longueuil concernant les impacts que ce projet aura pour la STM, considérant que la station est érigée sur un terrain qui vient d'être cédé par la Ville au promoteur. Est-ce que des frais de location seront exigés?

Le président Il n'y a aucune inquiétude à se faire. Des discussions se sont tenues et le projet sera bénéfique pour la STM. Il permettra d'améliorer les installations de cette station, de la rendre accessible et de bonifier le service. On prévoit qu'il y aura des discussions avec le nouveau promoteur.

Le directeur général

Après plusieurs rencontres avec l'ancien promoteur, il y a eu une certaine période de latence. Depuis, le projet a été relancé par le nouveau promoteur et une rencontre a déjà eu lieu avec ce dernier. La STM gardera la même approche et elle s'attend à obtenir le même résultat; il n'y a aucune préoccupation.

---

**QUESTION 2**

Mme Line Bonneau

Madame dépose une pétition signée par 250 usagers de la ligne 11 – Ridgewood, dans le but d'obtenir une amélioration de la fréquence de passage. Elle voudrait qu'il y ait 3 bus à l'heure durant les périodes de pointe, comme auparavant.

Par ailleurs, avec le retour prévu de la ligne 711 durant la période estivale, elle se demande qu'est-ce qu'il adviendra du service offert pour la ligne 11.

Est-ce que l'annonce d'une augmentation de bus pour traverser le Mont-Royal, depuis l'annonce de la fermeture de l'axe Remembrance/Camillien-Houde, signifie que ces bus monteront la rue Ridgewood?

Elle décrit ensuite l'importante dénivellation de la rue Ridgewood et demande si les résidents peuvent s'attendre à obtenir autant de considération que les touristes, pour lesquels la ligne 711 a été créée dans le but d'éviter qu'ils se perdent sur le Mont-Royal.

Comment la STM entend répondre aux besoins des usagers de la ligne 11, résidents de la rue Ridgewood?

Le président Il lui répond qu'il connaît bien cette rue et qu'il est très conscient des enjeux. M. Rotrand a déjà fait part aux autres membres du conseil des préoccupations de madame et elles seront soumises au comité Service à la clientèle. On pourra lui faire un suivi à la suite des réflexions qui seront proposées au comité Service à la clientèle.

La STM étudie présentement l'ensemble de la situation, compte tenu des nouveaux enjeux de circulation sur le Mont-Royal et la pétition sera prise en considération. La STM prévoit aussi revoir tout son réseau de bus et des consultations publiques seront lancées en 2018.

---

### QUESTION 3

M. Gleason Frenette

Monsieur représente le Syndicat du transport de Montréal (employés des services d'entretien) CSN.

Est-ce que le conseil d'administration de la STM veut prendre les mêmes orientations que la mairesse de Montréal, à savoir : privilégier la conciliation famille-travail et maintenir l'expertise à l'interne? Au soutien de ses propos, il soumet une copie de la page frontispice du magazine Les Cois Blancs de l'île de Montréal SFMM (SCFP-429), Volume 52, numéro 1.

Il ajoute que ce qui est véhiculé, dans les médias par le directeur général, ainsi que dans les demandes déposées par l'employeur à la table des négociations, ne suit pas cette orientation. Il ajoute que le directeur général, en dénigrant ses employés dans les médias, n'est pas digne de sa fonction.

Il est d'avis que le conseil d'administration a une influence sur les décisions prises à la STM et c'est la raison pour laquelle il s'adresse aux membres du conseil plutôt que d'aller voir les médias.

Le président

Il lui répond qu'il y a un processus de négociations en cours. Les négociations avec l'un des syndicats sont achevées, tandis qu'elles se poursuivent avec les autres syndicats. Ce n'est pas à l'occasion d'une assemblée du conseil d'administration que ce type de discussion doit se tenir. Les assemblées du conseil d'administration visent à favoriser les échanges avec la clientèle qui désirent soumettre des questions relatives au transport collectif. C'est à la table de négociations que ce type de questions doit être adressé.

Il y a un processus qui est en cours et le conseil d'administration appuie ce processus et la direction générale.

Le directeur général

On est toujours ouvert pour discuter et il l'invite à venir à la table des négociations, en réitérant que l'assemblée du conseil n'est pas le bon forum pour ce genre de questions.

---

### QUESTION 4

M. Renato Carlone

Monsieur représente le Syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la STM –Section locale 1983 - SCFP.

Au nom des membres qu'il représente, il demande au directeur général de ne pas faire fi du côté humain dans le cadre des discussions qui se tiennent à la table des négociations.

Le directeur général

Il répond que dans son mot d'introduction il en a fait mention et qu'à ce jour, une entente a été convenue avec l'un des groupes de travail, ce qui démontre que la STM fait preuve d'une certaine ouverture.

Il ajoute que depuis sa nomination, il a participé à un grand nombre de rencontres avec les employés et qu'il a ajouté du temps sur les lignes. Si la direction ne faisait pas preuve d'humanité, rien n'aurait été fait. Il faut toutefois trouver un certain équilibre puisque le client est en droit de s'attendre à ce que le service soit livré. Il encourage M. Carlone à venir s'asseoir à la table des négociations pour discuter.

---